

CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 30 NOVEMBRE 2020

L'an deux mil vingt, le trente novembre, le Conseil Municipal de la Commune d'EPINOUBE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes, sous la présidence de M. Le Maire Yves LAFAURY.

Date de la convocation du Conseil municipal : 23 novembre

Présents : LAFAURY Y. - ARNAUD R. – BRUN R. – COUDERT C. – LAI A. - BONNETON A. – BOSSY C. – MILAN Y. – CERAN R. – THOMAS P. – LAFUMA DUVOURDY S. - LECLERCQ L. - SAURET CHAMBON A. – MARION M. – DARBON R. – MONTLUET Y.

Absents et excusés : MARGARIT T. (procuration à SAURET CHAMBON A.) MELLERET M. (procuration à BONNETON A) FAURE E. (procuration à LAFAURY Y.)

Secrétaire de séance : COUDERT C.

En ouverture de séance, M. le Maire propose une minute de silence en hommage à Freddy MARTIN-ROSSET, maire d'Epinouze de 1992 à 2014, décédé le 27 novembre, ainsi qu'à M. MARTIN Georges, occupant la fonction de 1^{er} adjoint de 2001 à 2014, décédé le 28 novembre.

Approbation du devis de vérification et de remplacement du matériel de protection incendie

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que le contrôle des poteaux incendie (ou PEI) n'est plus effectué par le SDIS. Il appartient donc à la commune de trouver dorénavant un prestataire pour effectuer cette vérification réglementaire.

Après étude de plusieurs devis, celui retenu est celui de la SAUR pour un montant unitaire de 30€ HT par poteau (40 poteaux existants).

Voté à l'unanimité

Approbation de la modification de la Convention de Maîtrise d'Ouvrage avec le Département.

Dans le cadre des travaux de requalification du centre village, le Département, au cours de sa séance du 12 octobre 2020, a décidé d'accorder à la Commune d'Epinouze une subvention au titre des amendes de police d'un montant de 99 895.00€ en lieu et place de celle prévue initialement par la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage. Il convient d'autoriser cet avenant par le Conseil Municipal.

Voté à l'unanimité

Adoption du règlement intérieur du Conseil Municipal

Les communes de 1 000 habitants et plus, ont l'obligation d'adopter le règlement intérieur dans les six mois qui suivent l'installation du Conseil Municipal.

Monsieur Le Maire présente au Conseil municipal les principales dispositions contenues dans le projet du règlement, qui retrace les modalités de fonctionnement du Conseil municipal et des commissions, et expose également quelques dispositions diverses.

Voté à l'unanimité.

Demande de subvention auprès du SDED Modification éclairage de la Salle des Fêtes

La commune est adhérente au dispositif d'aide par le SDED valable jusqu'au 31 Décembre 2020. Aide possible à hauteur de 50 %. La Commission a étudié plusieurs devis pour remplacer l'éclairage de la Salle des Fêtes par de l'éclairage en LED, et le devis de l'entreprise de Ets LAFAURY est le plus

avantageux pour un montant TTC de 19 855 €. Ce projet permettra non seulement de bénéficier de l'aide financière du SDED et générera surtout une économie d'énergie non négligeable.

Voté à l'unanimité

Désignation d'un délégué élu à l'Amicale du personnel communal d'Epinouze adhérente au C.N.A.S.

Depuis le 1er janvier 2020, l'Action Sociale en faveur du personnel est prise en charge par l'Amicale du personnel communal d'Epinouze. Le CNAS demande un délégué élu parmi le Conseil Municipal. Monsieur le Maire invite le conseil municipal à se prononcer sur l'élection d'un délégué au CNAS pour l'association de l'Amicale. Mme FAURE Estelle est désignée déléguée élue au CNAS

Voté à l'unanimité

Décision Modificative pour intégration du compte 2031

Suite à des contrôles automatiques effectués par la trésorerie, des immobilisations inscrites au compte 2031 « Frais d'étude » n'ont pas été mouvementées depuis plus de 2 ans. Il convient d'effectuer une opération d'ordre budgétaire en votant une décision modificative pour intégrer ces immobilisations et les affecter sur un autre compte comptable.

Voté à l'unanimité

Modification du règlement des salles et matériels.

Le Maire informe le Conseil municipal de la nécessité à modifier le règlement des salles et matériels d'Epinouze. Cette modification porte sur l'article 7 précisant qu'à titre exceptionnel, la mise à disposition de la salle des fêtes pourra être opérée à partir de 22h30 le vendredi, après accord de la mairie et du « Réveil » (utilisateur habituel du vendredi).

Voté à l'unanimité

Points Divers

- Modification des horaires de l'accueil périscolaire : En raison de la faible fréquentation de 18h à 18h15, et au vu du nombre d'heures important du personnel lié à l'épidémie COVID 19, M. le Maire et le conseil municipal ont décidé de modifier l'horaire et de le ramener à 18h. à compter du 1^{er} Janvier 2021.
- Prévision d'une construction d'une résidence Séniors prévu sur l'OAP du Bois des Soupirs
- Devis à faire réaliser pour l'achat du matériel mobilier destiné à l'aménagement de la salle communale.
- Numérotation de la voirie : en cours d'étude. Une synthèse sera diffusée sur le bulletin municipal.

Fin de séance à 20h30

Récapitulatif des délibérations

-	Approbation du devis de vérification et de remplacement du matériel de protection incendie		
Pour 19	Contre : 0	Abstention : 0	Voté à l'unanimité
-	Approbation de la modification de la Convention de Maîtrise d'Ouvrage		
Pour 19	Contre : 0	Abstention : 0	Voté à l'unanimité
-	Adoption du règlement intérieur du Conseil Municipal		
Pour 19	Contre : 0	Abstention : 0	Voté à l'unanimité
-	Demande de subvention auprès du SDED Modification éclairage de la Salle des Fêtes		
Pour 19	Contre : 0	Abstention : 0	Voté à l'unanimité
-	Désignation d'un délégué élu à l'Amicale du personnel communal d'Epinouze adhérente au C.N.A.S.		
Pour 19	Contre : 0	Abstention : 0	Voté à l'unanimité
-	Décision Modificative pour intégration du compte 2031		
Pour 19	Contre : 0	Abstention : 0	Voté à l'unanimité
-	Modification du règlement des associations		
Pour 19	Contre : 0	Abstention : 0	Voté à l'unanimité